



SECONDA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019

2^{ème} session extraordinaire de 2019

26 è 27 di ghjungnu

26 et 27 juin

2019/E2/057

Question déposée par Petr'Antone TOMASI au nom du groupe Corsica Libera

Objet : *Politique éducative de la Collectivité : pour une stratégie Educ'azzione 21*

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,
Madame la Conseillère Exécutive en charge des politiques éducatives,

Placer l'éducation au cœur de nos priorités d'action est l'un des engagements de notre majorité.

C'est un choix politique à l'heure où, dans de nombreux pays, les politiques éducatives ont eu à connaître les coupes budgétaires et la relégation au second rang de l'action publique.

Le dogme de l'austérité n'a, en effet, pas épargné ce secteur. En faisant prévaloir une logique comptable, certains responsables politiques ont fait le choix de renoncer à un investissement à haute « rentabilité » sociale, mais aussi économique. Ce faisant, c'est l'avenir de générations de jeunes élèves qui est hypothéqué.

En France, les études d'évaluation du système éducatif français se succèdent et disent, chaque année un peu plus, l'échec de celui-ci. La place de la France au classement PISA se dégrade en même temps que le niveau de qualification des jeunes. La corrélation entre le taux de sortie sans diplômes et le niveau de chômage ne cesse de se vérifier. Publiée le mois passé, une nouvelle étude décrypte combien

le modèle éducatif français aggrave les phénomènes de déterminisme social et creuse les « inégalités de destin ».

En Corse, les indicateurs ne dérogent malheureusement pas à cette tendance. Le rapport remis par le CESECC lors de la précédente mandature constitue une photographie saisissante de la situation.

A l'aube de la mandature, le Président de l'Assemblée de Corse plaidait pour un changement de notre système éducatif. Pour l'heure, cette volonté de transformation en profondeur se heurte, comme dans d'autres domaines, aux limites du cadre institutionnel. L'architecture pédagogique échappe toujours, très largement, à nos choix, au mépris de nos demandes réitérées d'un cadre normatif spécifique.

Sommes-nous pour autant démunis de moyens d'action pour façonner notre modèle éducatif ? Nous ne le pensons pas.

Propriétaire des bâtiments d'enseignement secondaire, financeur des EPLE, collectivité de rattachement des agents administratifs, entité compétente pour arrêter la carte scolaire : l'action de la Collectivité de Corse ne saurait se limiter à un rôle de maintenance technique des infrastructures, quoique cela soit évidemment nécessaire.

A l'occasion du vote du Plan Pluriannuel d'Investissements des EPLE, vous estimiez, à raison, madame la conseillère, « qu'un établissement scolaire ce ne sont pas seulement des murs » et annonciez vouloir lancer un travail pour redéfinir ce qu'est un établissement scolaire en Corse au XXI^e siècle.

Agir sur l'environnement de l'élève en promouvant les innovations et l'excellence pédagogiques, c'est aussi investir pour donner davantage de chances de réussites à tous et lutter pour une société corse plus juste.

L'accès aux arts et à la culture, la pratique sportive, le développement des usages numériques, l'inclusion des personnes en situation de handicap, les défis de l'excellence écologique et du tri des déchets, de la transition énergétique, de la promotion de l'alimentation bio et des circuits courts, la place de la langue corse dans le temps périscolaire, la mobilité des jeunes, sont autant d'enjeux qui concourent à la formation des futurs adultes et pour lesquels nos établissements scolaires apparaissent comme un formidable terrain d'expérimentation et d'innovation.

Les élus qui siègent dans les conseils d'administration des établissements secondaires peuvent témoigner des initiatives innovantes souvent portées par la communauté éducative. Les élèves ne sont d'ailleurs pas les moins imaginatifs à cet égard. En témoigne, par exemple, la motion lauréate de l'édition 2018 de l'Assemblea di i zitelli, portée par les élèves du collège de Moltifau en faveur de la création d'une plateforme ou coopérative de distribution de denrées alimentaires produites sur l'île (circuits courts) à destination des cantines scolaires.

Il nous semble que le moment est venu de donner une cohérence à toutes ces initiatives et de leur permettre de prospérer par un accompagnement financier et une stratégie commune.

Madame la conseillère exécutive, dans le cadre de votre feuille de route éducative, seriez-vous prête à initier une démarche en ce sens ?

Per invintà a scola di u XXI^{mu} seculu, perchè micca una chjama à prugetti « Educ'azzione 21 » ?